

# Un abattage se mue en chasse à l'homme

**NEUCHÂTEL** Un internaute dénonce un «promoteur» coupable d'avoir «massacré» une forêt. Une déferlante de commentaires nauséabonds s'ensuit sur Facebook. L'entrepreneur était en réalité autorisé à intervenir.

PAR SANTI.TEROL@ARCINFO.CH

Toucher à une série d'arbres peut aujourd'hui valoir l'opprobre la plus complète. C'est d'autant plus vrai si le forfait est relayé sur Facebook. Car il se trouve toujours des gens – bien intentionnés, mais totalement désinformés – pour rapporter la nouvelle, pour l'exagérer et même (pourquoi s'en priver?) pour salir la personne visée. Cette vindicte sur les réseaux sociaux vient de toucher un entrepreneur de Saint-Blaise. La vox populi l'accuse d'avoir «massacré» une partie de la forêt de Champréveyres, en ville de Neuchâtel. Pour certains, dans le seul but d'étendre son empire immobilier. Un empire pourtant totalement inexistant, juste inventé par quelques internautes.



**Pourquoi n'est-il pas venu me parler. J'aurais pu lui expliquer mon projet”**

FABIEN SCHENK  
PORTEUR DU PROJET



Le bosquet de Champréveyres laisse une impression, provisoire, peu engageante. LUCAS VUITEL

Propriétaire depuis peu de cette parcelle constructible à la rue des Gouttes d'Or et d'un bout de forêt (non constructible, puisque cadastré en forêt), Fabien Schenk entend raser la vieille villa délabrée au bord de la route et la remplacer par un immeuble. Il y logera son entreprise au rez-de-chaussée (bureaux et ateliers) et offrira des logements à la location aux étages supérieurs.

## Voisinage attentif

Dans cette optique, le commerçant de Saint-Blaise a obtenu une sanction préalable de la Ville, puis une autorisation du Département du développement territorial et de l'environnement pour abattre 55 feuillus en lisière de cette forêt alluviale de Champréveyres. Les voisins du site n'ont pas apprécié cette coupe réalisée au sortir de l'hiver. La situation s'est envenimée en juin, lorsque les bûcherons ont entrepris le dessouchage du bosquet – légalement cette zone n'est pas une forêt, mais un bosquet, remarque Fabien Coquillat, architecte urbaniste communal – puis remblayé le terrain pour effacer les ornières laissées par les machines. Deux interventions menées

trop vite, car ne figurant pas sur l'autorisation de coupe. Ornithologue de formation, Pascal Hurni a alors hurlé son dépit sur Facebook. Avec malheureusement de nombreuses approximations dans son jugement. «Pourquoi n'est-il pas venu me parler. J'aurais pu lui expliquer mon projet. Moi, j'aime les choses claires et bien faites», regrette Fabien Schenk.

**Carcasses en tous genres**  
L'entrepreneur de Saint-Blaise tient aussi à évoquer dans quel état il a trouvé cette forêt jouxtant l'entrepôt d'une entreprise de génie civil. «De l'extérieur, cette forêt paraissait jolie. Mais, dedans, c'était une sorte de décharge. On y a trouvé des pneus, des carcasses de vélos, motos ou des tas de ferraille». Un bûcheron confirme: «Je n'ai jamais vu une forêt aussi merdique! Ce devait être une ancienne décharge.»

Toujours ouvert à expliquer son projet, Fabien Schenk assure que son intention est de reboiser le bosquet et même de créer un biotope pour le bonheur des canards et autres hôtes de l'étang qu'il implantera.

## Lanceur d'alerte pour préserver l'écosystème

Premier à avoir dégainé sa consternation sur Facebook, Pascal Hurni n'en revient pas de l'écho qu'a suscité son post (un brin provocateur) contre la coupe de bois pourtant légale. «Cela démontre que, dans les villes, les gens sont attachés à la nature et aux arbres». Quant à l'interprétation des travaux, «on a clairement eu l'impression que le promoteur ne voulait pas que ça repousse. Qu'il souhaitait juste une surface engazonnée pour son immeuble, ce qui est totalement interdit en zone de forêt», explique-t-il. Avec le recul, il admet son erreur à propos de la légalité de la

coupe. Mais le passionné d'ornithologie relève qu'aujourd'hui le terrain est sens dessus dessous. Sans l'intervention des machines, «le sol serait déjà bien vert. Mais, là, nous sommes en présence d'un terrain vague.» A ses yeux, la Ville de Neuchâtel n'a pas vu venir le couac «et c'est à nous, citoyens, de nous occuper de ça...» Voisin du chantier, Pascal Hurni déplore «que son cadre de vie ait complètement changé. J'aurais préféré que quelques arbres subsistent, ainsi que les souches. Là, ça va prendre des années avant que la forêt retrouve son équilibre.»

## Vraie autorisation, mais aussi vraies infractions

Tous les détracteurs du projet ignoraient que la coupe était autorisée. Certes, deux initiatives contestables ont été menées, ce que ne réfute pas l'intéressé. La Ville de Neuchâtel l'a relevé et a transmis une note au Service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature, le SFFN étant chargé de la surveillance du respect de la législation. Chef du service, Jean-Laurent Pfund convient «qu'il y a eu un débordement après l'autorisa-

tion de couper un bosquet. De la terre a été déposée pour aplanir la surface forestière qui devait rajeunir.» Le SFFN a rapidement entamé une démarche pour la remise en état de la zone non constructible. «Nous avons fixé la limite de ce qui devait être préservé», par la pose de piquets sur le terrain. «En protégeant la surface et en prévoyant des plantations d'arbustes et d'arbres, la parcelle boisée devrait retrouver un aspect plus proche de la lisière naturelle voulue», conclut, Jean-Laurent Pfund.

## 3 QUESTIONS À...



**JAN BONI**  
INGÉNIEUR  
FORESTIER  
DU SECTEUR  
DE NEUCHÂTEL

## Quid de la protection de la forêt de Champréveyres?

### Cette forêt présente-t-elle un état sanitaire satisfaisant?

En arrivant sur place, nous avons eu l'impression d'être sur une décharge. Selon nos critères, cette forêt n'était pas bien entretenue depuis de nombreuses années. En se sens, il était difficile de faire moins bien. Dès lors cette intervention est à considérer comme un nouveau départ car le terrain est très riche. La forêt va repousser très vite.

### Cette coupe était-elle nécessaire?

Deux éléments, notamment, entrent en compte. L'esthétique et la sécurité. Or de nombreux feuillus étaient secs. Leur stabilité était moindre. Et il est toujours plus facile d'intervenir avant une construction. Imaginez qu'un de ces arbres tombe sur une personne ou sur un immeuble.

### Mais cette forêt figure à l'inventaire des zones de protection de la nature et du paysage de la Ville de Neuchâtel...

Oui, mais la protection porte sur la nature forestière, la conservation de la zone humide. Cela n'interdit pas l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire.

## Des «facebookers» sans vergogne

Il a suffi d'une fausse étincelle sur Facebook pour générer un carnaval de réactions émotionnelles: 651 partages, 572 «likes» et autres émoticônes, ainsi que 160 commentaires pas piqués des vers.

Heureusement, rares sont les posts qui dépassent les bornes. Catastrophe, dévastation, inadmissibles, honteux, incapables, sont les termes fréquemment utilisés. Les félicitations pour avoir dénoncé «ce massacre» sont légion, alors que tout part de l'ignorance d'une situation, légale à l'origine. Les édiles – ville et canton – sont taxés à tours de bras de corrompus. Même le malheureux entrepreneur saint-blaisois est lynché comme s'il s'agissait d'un requin de l'immobilier, qu'il n'est pas. Sans vergogne, des dizaines d'internautes ont vilipendé un inconnu sur la base d'un témoignage incomplet.